



Délibération
N° 2023-005

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION NUMERIQUE :
NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Date de la convocation : 28/02/2023

SEANCE DU 06 MARS 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le six mars à 17h30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard

Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 17	Absents : 4	Représentés : 2
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame la Présidente rappelle que lors du Conseil Municipal du 6 décembre 2021, la Commune a opté pour un plan de financement prévoyant l'intervention de l'Agence du Tourisme de Corse (ATC) à hauteur de 40% sur la mesure « 4.3 - Innovation touristique-stratégie numérique » de l'ancien règlement des aides et la participation de la Collectivité de Corse au titre du bilinguisme à hauteur de 40% également.

Après instruction des dossiers, la Collectivité de Corse a décidé de financer ce panneau à hauteur de 40% au titre de la dotation quinquennale, toutefois, cette dotation n'est pas cumulable avec l'aide de l'ATC.

L'ATC ayant adopté un nouveau règlement, il s'avère, après échanges avec notre partenaire institutionnel, que cette opération rentre parfaitement dans le cadre de la mesure « 1.3 - Offre de médiation et d'interprétation" (signalétique traditionnelle et toutes technologies actuelles) . Pour cette opération, notre Commune serait éligible à une aide hauteur de 60%.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20230306-0102023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023



En effet, ce panneau a une vocation générale d'information et d'orientation sur les sites d'intérêt touristique et patrimoniaux, mais également sur les commerces et services de notre territoire, ainsi que les événements à ne pas manquer. C'est donc un véritable outil dynamique de valorisation touristique de notre territoire.

Le projet d'implantation a été soumis à l'Office Intercommunal de Tourisme qui a émis un avis favorable.

Il est donc proposé de modifier le plan de financement de cette opération dont le montant s'élève à 47 000 € HT.

Pour financer ces travaux, il est proposé de solliciter l'aide de l'Agence du Tourisme de Corse et de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour atteindre un financement à hauteur de 80% du montant HT de l'opération.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

DECIDE

- De modifier le plan de financement prévu dans la délibération du 6 décembre 2021.
- Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Agence du Tourisme de Corse à hauteur de 60% sur la mesure 1.3 et la participation de la Communauté d'Agglomération de Bastia à hauteur de 20% au titre du fonds de concours.
- Fixe ainsi le plan de financement :

OPÉRATION : Acquisition d'un panneau d'information numérique	MONTANT HT	TAUX
part Communauté d'Agglomération de Bastia, Fonds de concours	9 400,00 €	20%
part Agence du Tourisme de la Corse – mesure "1.3- offre de médiation et d'interprétation" (signalétique traditionnelle et toutes technologies actuelles)	28 200,00 €	60%
part COMMUNE - autofinancement	9 400,00 €	20%
Total	47 000,00 €	100%

- Autorise le Maire à signer toute pièce concernant ce dossier, y compris, la demande de retrait de l'arrêté de la Collectivité de Corse à hauteur de 40% au titre de la dotation quinquennale,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget : Opération 18-09

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20230306-0102023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023